

MAIRIE
de
PUSSIGNY

Indre et Loire
37800

Date de
convocation :
05 septembre
2017

Nombre en exercice	11
Présents	08
Représentée	01
Votants	09

Délibération n° 2017-09-044

DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le douze septembre, à dix-neuf heures quinze minutes le Conseil Municipal de PUSSIGNY s'est réuni à la Mairie, après convocation légale sous la présidence de Madame Dominique BRUNET, Maire

Etaient présents : Mmes BRUNET Dominique, FONTAINE Denise, MASSE Marie-Claude, BOUGAULT Emmanuelle et Ms DUBOIS Alain, BRUNET François, ELIOT Jean-Jacques, HURÉ Ghislain

Etaient excusés : Mme THOUVENIN Catherine (pouvoir à Mme FONTAINE Denise), M. GAUDIN Franck

Etait absent : M. GOURBILLON Jean-François

Secrétaire de séance : M. BRUNET François

N° 2017-09-044 Autoroute A10 –projet de mise à 2x3 voies entre Poitiers Sud et Veigné.
Avis sollicité sur le dossier de demande de déclaration d'utilité publique.

- La forte croissance de la circulation autoroutière et le besoin d'en améliorer les conditions justifient certainement le projet d'élargissement de l'A10.

Le conseil municipal de PUSSIGNY s'interroge sur les conditions de sa réalisation.

Les riverains tout juste libérés de la construction de la LGV vont de nouveau connaître les affres des déviations (2 à 3 ans au total pour PUSSIGNY) et autres nuisances liées aux travaux.

- Le conseil municipal regrette que ces travaux d'élargissement n'aient pas été anticipés lors de la construction de la LGV.

Un traitement global de ces deux infrastructures aurait apporté un peu plus de confort aux riverains (évité les désagréments des déviations à répétition par exemple) et plus de cohérence dans la mise en œuvre de ces projets.

- Dans les documents fournis par Vinci Autoroutes, les conseillers municipaux ont remarqué un projet de surdimensionnement du bassin de rétention de Sauvage alors qu'il n'a jamais reçu d'eau en 40 ans.
- Les protections acoustiques installées lors de la construction de la LGV s'avèrent inefficaces. Le phénomène de résonance lié au « saut de mouton » n'a pas été anticipé. Cet ouvrage amplifie les émissions sonores de la LGV et de l'A10, ce qui rend la vie des habitants de Sauvage insupportable.



2017-081

Au vu des remarques et constats précités, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents émet donc un avis défavorable au projet d'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute A10, mais accepte de le réexaminer si Vinci Autoroutes manifeste autant d'intérêt pour la qualité de vie des riverains que pour le confort des usagers de l'A10.

Fait et délibéré, les jours, mois et an sus-dits

Certifié exécutoire,
Reçu en Sous-Préfecture le
Publié, Notifié, Le
Le Maire

POUR EXTRAIT CONFORME

MAIRIE de PUSSIGNY
Le 20 septembre 2017

Le Maire

D. BRUNET

